



L'Atelier Photographique de l'Erdre

Règlement de l'exposition annuelle

Thème

- L'exposition annuelle est une exposition sur un thème ou une modalité de présentation (« diptyque », par exemple).
- Le thème est décidé et annoncé par l'équipe d'animation, généralement un an à l'avance.
- Il s'agit d'une exposition de séries de 3 à 5 photographies (sauf si le thème impose un autre choix, « diptyque » par exemple).
- Toutes les techniques photographiques sont acceptées.

Sélection des séries

- Les séries sont présélectionnées lors de nos soirées critiques, leur présentation discutée.
- Les séries présélectionnées sont ensuite mises en ligne dans une galerie dédiée, sur l'espace « Adhérents » du site du club, assorties des commentaires/demandes de corrections éventuellement formulés lors de la soirée critiques.
- A cette fin, les fichiers des photos composant les séries présélectionnées sont envoyées au club par leurs auteurs sitôt la soirée critique. Les séries ne sont considérées réellement comme présélectionnées qu'après l'envoi effectif de ces fichiers.
- La sélection finale des séries avant l'exposition est de la responsabilité de l'équipe d'animation qui pourra écarter des séries présélectionnées pour des raisons de qualité ou de nombre trop important.
- Un calendrier sera proposé et devra être respecté.
- Les délais annoncés pour la finalisation des séries sont impératifs.
- Afin de constituer le livre de l'exposition, les fichiers définitifs correspondants aux photographies de chaque série sont envoyés au responsable de la publication avant une date butoir donnée.

Présentation des séries

- Les photos des séries peuvent être présentées avec ou sans cadre
Avec cadre : les photos peuvent être sous passe-partout blanc cassé ou sans passe-partout
Sans cadre : les photos, avec ou sans marge blanche, sont contre-collées sur un support rigide muni d'une **attache solide** (attention : le carton-plume n'est pas assez rigide en grand format !)
- Les cadres ou les supports des photos sans cadre peuvent être rectangulaires, orientation portrait ou paysage, ou carrés ; dans tous les cas, la place occupée sur le mur ne dépasse pas 40 cm dans le sens horizontal par photo. Une exception pourra être faite pour les formats rectangulaires plein format qui pourront atteindre 45 cm de large afin de préserver le rapport originel 2/3.
- Les cadres peuvent être noirs, blancs ou en bois apparent (brut, vernis, teinté, etc), sans verre, ni devant, ni derrière.
- Le format des photos elles-mêmes est libre.
- L'atelier fournit les passe-partout à ceux qui en ont besoin. De même, l'atelier peut prêter des cadres 40x50 à bord noir ou gris, des cadres 30x40 à bords blancs, des cadres carrés 30x30 à bords blancs ou chêne, des cadres 20x30 à bords blancs.

Exposition

- L'exposition annuelle est l'affaire de tous les adhérents du club.
- Le montage et le démontage de l'exposition, son gardiennage, nécessitent nombre de volontaires.
- Le vernissage de l'exposition est un moment important de la vie du club, son apparition publique : la présence de tous les adhérents au vernissage est importante.

Ce qui précède est a fortiori vrai pour les exposants !

- Les auteurs des photos exposées ne récupèrent pas leur(s) série(s) avant au moins un an, l'exposition devant rester disponible pour d'autres lieux éventuellement.